



comble aménageable surface habitable

Par **petronille**, le **03/12/2012** à **19:38**

Bonjour

Pouvez vous m'informer si des combles pas suffisamment solide (absence de poutre) peuvent être compté comme surface habitable lors d'une vente d'un appartement.

Cordialement,

Par **juriste13**, le **05/12/2012** à **16:22**

La nature du bien et sa composition précise sont dans l'acte de vente notarié. Dans cet acte la surface habitable est indiquée.

Quand vous aurez vu ce document, vous saurez si vous en êtes propriétaire et donc si vous pouvez vendre ces combles.

Par la suite pour réellement savoir si vous pouvez céder vos combles, vous devriez mandaté un expert de façon à savoir, si en l'état ils sont dangereux ou non.

Cordialement

Par **petronille**, le **05/12/2012** à **18:51**

Merci pour votre reponse. J'ai pu avancer sur ce litige.

Cordialement,